

Fiche formation

Intitulé de l'action : **CAPa Métiers de l'agriculture**

En apprentissage ou en formation initiale

Public concerné, nombre,	• Les jeunes ayant suivi un cursus complet de 3^{ème} • Accessibilité au public en situation de handicap • Effectif : 15 à 24 participants.
Référence de la formation	Code de l'éducation articles R335-5 et suivants Décret n° 2015-555 du 19 mai 2015 relatif au règlement général du CAP agricole Arrêté du 10 juin 2015 portant création de la spécialité "métiers de l'agriculture" du certificat d'aptitude professionnelle agricole et fixant ses conditions de délivrance (JO des 25 juin 2015) Arrêté du 13 juillet 2016 modifiant l'arrêté du 10 juin 2015 portant création de la spécialité "métiers de l'agriculture" du certificat d'aptitude professionnelle agricole et fixant ses conditions de délivrance (JO des 25 juin 2015 et 29 juillet 2016) • Code RNCP : 40523 • Codes NFS : 210 : Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture • Formacodes : 21056 : Élevage ; 21040 : Polyculture • Date d'enregistrement de la certification : 05/04/2024 • Certificateur : MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE ET DE LA FORET – SIRET 110 070 018 00012 • Niveau : 3 • Le lien de la certification sur France Compétence : https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40523/ • Accès à la formation : Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant ; après un parcours de formation continue ; en contrat d'apprentissage ; en contrat de professionnalisation ; par candidature individuelle ; par expérience (VAE).
Prérequis, modalités d'accès	• Niveau 3^{ème} • Intérêt pour les métiers de l'agriculture (productions animales) • Intérêt pour le travail en équipe et la communication • Évaluation initiale de compétences (tests et entretien). • Délai d'accès : à la rentrée scolaire ou entrées permanentes après entretien. • Accès possible en 2^{ème} année, après une classe de 2^{nde} professionnelle ou après un CAP dans un autre domaine
Présentation générale (Problématique, intérêt)	Dans le secteur des productions animales, l'ouvrier assure des activités liées à la conduite d'un ou plusieurs élevages. Celles-ci concernent essentiellement l'alimentation, le suivi de la reproduction et de l'état sanitaire ainsi que les interventions qui s'y rapportent. En élevage laitier bovin, ovin et caprin, il est amené à réaliser la traite deux fois par jour. Il connaît le comportement des animaux et sait réagir en cas de nécessité. Il assure également des activités liées à la conduite de productions végétales en vue de l'alimentation du bétail. Il est en capacité d'utiliser les différents équipements nécessaires aux travaux de culture et de récolte des céréales et fourrages. Il est en capacité d'assurer la maintenance et l'entretien des matériels, équipements et bâtiments.

Objectifs

Objectifs de la formation :

En termes d'organisation du travail

- Prend connaissance des consignes et au besoin les fait expliciter
- Organise son travail en fonction des différentes tâches à effectuer
- Prépare les équipements de protection individuelle

En termes d'utilisation des matériels et engins

- Prépare le matériel avant son utilisation et vérifie les sécurités
- Conduit des équipements tractés, portés, semi-portés, animés par la prise de force
- Peut utiliser des engins de manutention et de levage

En termes d'entretien courant des bâtiments, matériels et engins

- Vérifie le bon état des équipements et matériels
- Nettoie, vérifie et range les différents équipements, matériels et produits
- Réalise des travaux simples de maçonnerie, soudure, menuiserie, électricité et plomberie
-

En termes de communication dans l'entreprise

- Rend compte des activités réalisées
- Alerte le responsable ou le spécialiste concerné en cas d'anomalie

En termes d'aménagement, travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments et équipements d'élevage

- Aménage l'intérieur des bâtiments pour les manipulations et l'accueil fonctionnel des différents lots d'animaux
- Veille à la propreté des mangeoires et abreuvoirs
- Assure l'extraction manuelle, mécanique ou automatisée des effluents
- Vérifie l'état de la litière et la renouvelle en fonction des besoins
- Réalise le nettoyage des locaux et des équipements.

En termes d'alimentation des animaux

- Prépare et distribue les différents aliments aux animaux en fonction des plans de rationnement établis
- Fait téter ou boire les jeunes
- Utilise les installations de distribution automatique ou semi-automatique

En termes de suivi sanitaire des animaux

- Repère les anomalies (de croissance, d'état sanitaire ou les symptômes de maladies courantes)
- Participe au diagnostic par l'examen de l'animal malade (recherche des symptômes, prise de température...)
- Déplace et contient les animaux pour les traitements et les interventions diverses sous l'encadrement du responsable ou d'un spécialiste
- Procède à l'allotement
- Réalise ou aide à la réalisation d'interventions particulières : tonte, taille des onglons, écornage.
- Signale les animaux morts et fait procéder à leur enlèvement
- Réalise des traitements simples en fonction d'un plan de prophylaxie ou de traitements prescrits, sous la responsabilité de l'éleveur (injection ou voie orale)

En termes de mise en œuvre des opérations de conduite des cultures ou de pâturage destinées à l'alimentation des animaux

- Effectue les opérations d'installation et d'entretien des prairies ou des cultures associées à l'élevage

	• Apprécie l'état d'une prairie (hauteur d'herbe, piétinement, portance, dégradation...) pour le pâturage, la récolte ou la réimplantation • Met en œuvre le pâturage, installe et entretient les clôtures et change les animaux de parcelle • Installe et désinstalle les équipements de contention mobiles • Épand les effluents d'élevage dans le respect du plan d'épandage • Réalise les opérations liées à la récolte des fourrages <u>En termes de conduite de la reproduction et soins aux jeunes</u> • Repère les femelles en chaleurs • Intervient avec le responsable pour organiser l'accouplement des animaux, l'insémination animale ou la maîtrise des cycles sexuels • Assure seul ou avec le responsable, la surveillance des mises bas et apporte éventuellement une aide aux parturientes • Réalise les soins à la mère et aux nouveaux-nés (désinfection du cordon ombilical, premières tétées...) • Procède à l'identification des animaux <u>En termes de réalisation de la traite dans le cadre d'un élevage laitier</u> • Prépare la salle de traite • S'assure du bon fonctionnement de l'installation de traite • Regroupe les animaux et les contient à proximité du lieu de traite • Identifie les animaux à exclure de la traite • Procède à la préparation de la mamelle (dont nettoyage du pis) • Réalise la traite mécanique ou manuelle ou surveille la traite robotisée • Repère les anomalies éventuelles lors de la traite d'un animal et assure le suivi nécessaire ou les signale au responsable • Nettoie et range le matériel de traite et vérifie son état • Nettoie les locaux et s'assure de leur propreté • Vérifie la température du tank à lait et assure les réglages nécessaires Taux de réussite : 100% pour l'année 2023/2024
Contenu de la formation	<u>Contenu de la formation :</u> D'un Enseignement général : Expression – ESC - Histoire/géographie ; Anglais ; EPS ; Biologie-Ecologie - Sciences Physiques – Mathématiques ; Informatique (TIM) ; SESG D'un Enseignement professionnel : Sciences économiques de gestion de l'entreprise agricole, Agronomie, Agroécologie, Zootechnie, Module d'initiative professionnelle, Agroéquipement, CACES A. Formation comprenant 1 à 2 jours de pratique par semaine (atelier, visite d'EA, conduite, maintenance, agroéquipements...) D'expériences professionnelles sur le lieu de stage : • 26 semaines de stage par an. • Les jeunes de CAPA effectuent un stage MIP (Module d'Initiative Professionnelle) « transformation et commercialisation de produits agricoles » avec 5 semaines de stage obligatoire (avec accord des maîtres d'apprentissage) réparties sur les 2 années. De nombreux projets : Animation du territoire (concours de pointage, participation aux manifestations professionnelles locales, fête de l'élevage à la MFR...) Voyage à Paris. Validation du CACES A.
Modalités pédagogiques	<u>Modalités :</u> • Pédagogie de l'alternance liée au vécu en milieu professionnel. • Accompagnement (soutien à l'élaboration de support d'examen, visite et suivi...). • Apports de connaissances.

	• Travaux pratiques, Travaux dirigés, Travaux de groupes. • Visites et interventions de professionnels (techniciens, représentants, chambre d'agriculture ...). <u>Mise en situation professionnelle.</u> • Utilisation de cas concrets. • Participation aux différentes actions menées avec les acteurs de la filière : organisation de festivités agricoles, salons, stands, concours de pointages. • Activités techniques : soudure, entretien du tracteur, maintenance, conduite ... <u>Moyens pédagogiques</u> • Une équipe pédagogique EXPERTE pour assurer la formation «CAPa » • L'animation de la formation est réalisée par des formateurs spécialistes du domaine de l'agriculture et titulaires des attestations et certificats nécessaires à la réalisation de formations. • L'animation de la formation est effectuée en totale conformité avec le référentiel pédagogique de l'organisme certificateur délivrant ce diplôme. • La lisibilité de la formation est appliquée à travers un référentiel de formation détaillé et précis. <u>Outils pédagogiques</u> • <u>Salles de cours équipées et dédiées à cette formation :</u> - Tableaux, vidéoprojecteurs disponibles dans toutes les salles - Réseau informatique accessible dans toutes les salles de l'établissement (connexion internet haut débit), salle informatique, bâtiments et matériel conforme à la réglementation - Laboratoire de sciences - Atelier • <u>Matériels et installations spécifiques :</u> sur le site de la MFR ou sur des exploitations de proximité (commune de VERCEL) : le transport éventuel est assuré par la MFR. <u>Métiers de l'agriculture et de l'élevage : découverte, présentation et utilisation éventuelle suivant la législation en vigueur des matériels suivants :</u> - Matériel nécessaire à l'approche du troupeau et de la manipulation - Matériel nécessaire à l'utilisation des différents outils (Equipements de protection individuelle) - Matériel automoteur et manuel utilisé sur les exploitations agricoles - Atelier de travail appartenant à l'établissement de formation : soudure, affûtage, mécanique... • <u>Modalités :</u> Uniquement en présentiel • <u>Lieux de stage possible en entreprise : (spécialité ruminants)</u> • L'élevage bovins allaitants, viande ou laitiers (Exploitation agricole). • L'élevage caprins (Exploitation agricole). • L'élevage ovins (Exploitation agricole). <i>NB : Quel que soit le support de stage ou d'apprentissage, les jeunes peuvent choisir un système traditionnel et / ou intensif et / ou bio.</i>
Compétences / Capacités professionnelles visées	<u>Déroulement de la formation :</u> Une formation par alternance sous statut scolaire ou apprentissage qui associe 25 % de théorie et 75 % de pratique. Les jeunes acquièrent par leurs expériences des savoir-faire pratiques et appréhendent différentes méthodes de travail. Ils s'insèrent dans l'entreprise grâce à un accompagnement pendant le stage, ils maîtrisent les gestes professionnels. <u>Compétences générales :</u>

	• Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux • Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle • Interagir avec son environnement social Compétences Professionnelles : CP4- Se décline suivant le secteur de production considéré • Secteurs de la production animale : ruminants ou porcs ou aviculture ou équins • Réaliser des travaux liés à la conduite de l'élevage • Secteurs de la production végétale : arboriculture ou horticulture ou viticulture • Réaliser des travaux sur les végétaux • Secteur de la production végétale : grandes cultures • Réaliser des travaux mécanisés des cultures CP5- Se décline suivant le secteur de production considéré • Secteur de la production animale : ruminants ou équins • Réaliser des travaux liés à la production des aliments de l'élevage • Secteur de la production animale : porcs ou aviculture • Réaliser des travaux liés à l'alimentation de l'élevage • Secteurs de la production végétale : arboriculture ou horticulture ou viticulture • Réaliser des travaux de suivi des cultures de l'implantation à la récolte et au conditionnement • Secteur de la production végétale : grandes cultures • Réaliser des observations et des opérations d'entretien des cultures et de préservation des sols CP6- Réaliser des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments CP7- S'adapter à des enjeux professionnels locaux																														
Durée	• <u>Durée</u> : 2 ans (24 semaines à la MFR et 52 semaines en stage) • 35 heures par semaine • Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 avec une pause à 10 heures et à 15 heures sauf le lundi début à 10h • Aménagement possible selon parcours antérieur et situation de handicap.																														
Dates	• Suivant calendrier de l'établissement • 1 seule session par an avec possibilité d'entrée en cours de formation après validation de parcours, nous consulter.																														
Lieu(x)	• <u>Lieu</u> : Maison Familiale Rurale de Vercel, 36 rue de Jésus 25530 Vercel 03 81 56 39 40 – mfr.vercel@mfr.asso.fr • <u>Références de l'établissement</u> : N° de Déclaration d'Existence : 43250148225 – N° Siret : 77835631100010 - Statut juridique : Association loi 1901 – N° Déclaration à la Préfecture : 2006-2403-01496 – Organisme référencé qualité. • Établissement permettant l'accès aux personnes handicapées																														
Coût par participant	Tarifs ne comprenant pas en compte les aides à l'hébergement et à la restauration par les OPCO (pour les apprenti(e)s) <table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>Internat stagiaire</th><th>Internat apprenti</th><th>½ pension apprenti</th><th>Cotisations animations</th><th>Total stagiaire</th><th>Total internat apprenti</th><th>Total ½ pension apprenti</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CAPa 1</td><td>1804 €</td><td>1500 €</td><td>750 €</td><td>30 €</td><td>1834 €</td><td>1530 €</td><td>780 €</td></tr> <tr> <td>CAPa 2</td><td>1804 €</td><td>1500 €</td><td>750 €</td><td>30 €</td><td>1834 €</td><td>1530 €</td><td>780 €</td></tr> </tbody> </table> <i>La somme de 80 € versée au moment de la pré-inscription, pour les stagiaires uniquement, vient en avance de la pension et n'est pas restituée en cas de non-inscription définitive. Les voyages d'étude feront l'objet d'actions de financement par les jeunes, la famille complétant au besoin</i> <i>Règlement : prélèvement mensuel, chèques, espèces, virement ...</i> <i>Bourses possibles et possibilité d'avoir recours au fonds social lycéen (seulement pour les stagiaires) : se renseigner au secrétariat dès la pré-inscription.</i>								Internat stagiaire	Internat apprenti	½ pension apprenti	Cotisations animations	Total stagiaire	Total internat apprenti	Total ½ pension apprenti	CAPa 1	1804 €	1500 €	750 €	30 €	1834 €	1530 €	780 €	CAPa 2	1804 €	1500 €	750 €	30 €	1834 €	1530 €	780 €
	Internat stagiaire	Internat apprenti	½ pension apprenti	Cotisations animations	Total stagiaire	Total internat apprenti	Total ½ pension apprenti																								
CAPa 1	1804 €	1500 €	750 €	30 €	1834 €	1530 €	780 €																								
CAPa 2	1804 €	1500 €	750 €	30 €	1834 €	1530 €	780 €																								

	• <u>Parking</u> : Gratuit à disposition • <u>Navette gratuite possible pour les stagiaires et apprentis utilisant le train</u> : - Prise en charge le lundi à 08 heures 30 en gare de Valdahon pour accéder à la MFR - Départ le vendredi à 16 heures 30 de la MFR pour un retour en gare à Valdahon.
Responsable de l'action, Contact	• <u>Nom, Prénom des responsables de l'action</u> : CAPa2 : Mr TAILLARD Didier. taillard.didier@mfr.asso.fr CAPa1 : Mr LACHAT Amandine. amandine.lachat@mfr.asso.fr 0381563940
Formateurs, animateurs et intervenants	LACHAT Amandine - AMIOT Christian - BAULIEU Céline – CLEMENT Christelle – GRESSIER Cécile – GROSJEAN Christelle - MESNIER (AMIOT) Clémence - TONNIN Christian – RAJOL Damien - TAILLARD Didier - LAITHIER Emilie - BERNARDOT Florence – PIERRE Florence - BERNARD Gilles - PAGES Jérôme - BARDEY Jean-Paul – BRAND Keith - FAINDT Louise – HAFFNER Lucie - MONNEY Marion - VIENE Marine – PAGEAUX Mickaël - VINCENT Sofiane – GRANDPERRIN Thibault - FAIVRE Virginie - BLONDON Yann
Suivi de l'action	• <u>Sur le centre de formation</u> : - Un responsable assure le lien entre le stagiaire ou l'apprenti(e), sa famille et son maître de stage ou d'apprentissage. - Un bilan est fait chaque début et fin de semaine par le ou la responsable de classe. - L'équipe pédagogique assure le suivi des devoirs à réaliser pendant le stage, des dossiers et des travaux à réaliser par le stagiaire ou l'apprenti. - Tout au long de la formation, un suivi est assuré par le biais du carnet de liaison. - Cahier de texte numérique (iENT) accessible aux stagiaires et apprentis pour les cours et devoirs. - Un tuteur est choisi pour l'année scolaire. Des tutorats sont programmés par les encadrants. - Accompagnement du jeune dans son projet professionnel. - Les apprentis émargent tous les jours une feuille de présence - Les intervenants – formateurs émargent le présentiel des stagiaires • <u>En entreprise</u> : - Des émargements journaliers sont mis en place. - Le suivi est réalisé par une visite des moniteurs sur le lieu de stage ou d'apprentissage et un bilan est établi. • <u>En fin de formation</u> : - Les attestations et diplômes validés au cours de son cursus de formation • <u>A l'issue de la formation</u> : - Un suivi des candidats est réalisé à 6 mois et 1 an.
Evaluation de l'action	- Des évaluations certificatives et formatives sont réalisées tout au long du parcours. - Un relevé de notes semestriel avec les appréciations des moniteurs est remis à chaque responsable légal du jeune pour chaque année de formation. - Une rencontre avec un membre (ou 2) de l'équipe pédagogique est systématiquement proposée pour faire le point à chaque fin de semestre. - Un récapitulatif des évaluations CCF est réalisé en fin de cycle et remis à chaque jeune. - Chaque jeune se présente à l'examen du CAPa « métiers de l'agriculture » et la décision du jury d'examen atteste ou non la validation de la formation préparée par chaque jeune. - <u>Examens</u> : - Une formation de niveau 3 qui se déroule sur 2 ans. - Evaluations Certificatives en Cours de Formation (en 1ère et 2^{ème} année) : 80% en CCF (Contrôle en Cours de Formation) - Évaluations ponctuelles : 20 % en épreuves terminales (fiche d'activités en lien avec le stage) - <u>Fin de l'action</u> : - Évaluation de la prestation de formation « à chaud » (<i>tour de table et bilan écrit</i>).

	- Evaluation des acquis au regard des objectifs attendus « à froid »
Passerelles et débouchés possibles	• <u>Vie professionnelle en tant que :</u> • Salarié(e) agricole qualifié(e) • Services de remplacement à destination des agriculteurs-trices, • <u>Poursuites d'études :</u> • Intégrer une classe de 1^{ère} bac Pro (CGEA ou agroéquipement) • Poursuivre en technicien entrepreneur en agriculture (niveau 4) • Intégrer le BP REA (niveau 4)